

## PROVVEDIMENTO DEL DIRETTORE GENERALE

N. 67      IN DATA 7 settembre 2015

Oggetto: approvazione della convenzione per la realizzazione del progetto denominato "TourScience - Développement d'un éco-tourisme scientifique durable autour du Mont-Blanc et en Vallée d'Aoste", nell'ambito del Programma Obiettivo di cooperazione territoriale ALCOTRA 2014-2020, tra l'Italia e la Francia, approvato dalla Commissione Europea.

### IL DIRETTORE GENERALE

visto il decreto del Presidente della Regione n. 438 in data 31 ottobre 2014, concernente la nomina del Direttore generale dell'Agenzia Regionale per la Protezione dell'Ambiente della Valle d'Aosta (ARPA) nella persona del sottoscritto, in esecuzione della deliberazione di designazione della Giunta regionale n. 1519 in data 31 ottobre 2014, per il periodo dal 1° novembre 2014 al 31 ottobre 2019;

visto il Programma di Cooperazione INTERREG V-A Francia-Italia ALCOTRA 2014-2020 approvato dalla Commissione Europea il 28 maggio 2015 con decisione C (2015) 3707;

considerato che in applicazione delle decisioni assunte dal Comitato di Sorveglianza di Marsiglia tenutosi il 15 giugno 2015, l'Autorità di Gestione, Regione Rhône Alpes, ha aperto il primo bando Alcotra dal 15 luglio al 15 settembre 2015;

preso atto delle modalità di presentazione, selezione e finanziamento delle proposte progettuali oltre che dei principali obblighi e responsabilità dei beneficiari indicate nella Guida di attuazione approvata dal Comitato di Sorveglianza il 15 giugno 2015;

considerato che nell'ambito del programma in oggetto, è prevista la misura n. 3.1 "Incrementare il turismo sostenibile nell'area ALCOTRA";

rilevato che l'obiettivo del progetto è creare un offerta turistica innovativa e sostenibile che si basi sull'osservazione scientifica dei cambiamenti climatici per valorizzare il patrimonio naturale del Monte Bianco e della Valle d'Aosta, e di realizzare un modello di eco-turismo replicabile nell'area alpina. Nello specifico il progetto in particolare mira a:

- sviluppare e testare una selezione di prodotti di ecoturismo scientifico innovativi e ripetibili.
- promuovere l'immagine delle destinazioni " Monte Bianco" e " Valle d'Aosta" valorizzando la ricerca scientifica e i ricercatori presenti sul territorio.
- fare dei cambiamenti climatici un'opportunità di sensibilizzazione e di coinvolgimento dei turisti sul funzionamento degli ambienti naturali e delle aree montane.

ritenuto quindi di dover approvare la convenzione tra l'ARPA Valle d'Aosta, il Centro de Recherches sur les Ecosystemes d'Altitude (CREA), ed il Comune di Torgnon (AO) per la realizzazione del progetto

TourScience Développement d'un éco-tourisme scientifique durable autour du Mont-Blanc et en Vallée d'Aoste";

considerato nello specifico che:

- la convenzione definisce le modalità di cooperazione tra le tre parti firmatarie e le loro rispettive responsabilità per la realizzazione del progetto di cooperazione transfrontaliera;
- ARPA, in qualità di capofila, si impegna a presentare la proposta progettuale denominata TourScience Développement d'un éco-tourisme scientifique durable autour du Mont-Blanc et en Vallée d'Aoste", avente il costo complessivo di euro 1.093.887,00 di cui euro 182.637,00 di competenza dell'Agenzia;

visto il Documento Tecnico Dettagliato (DTD) che costituisce parte integrante della convenzione in oggetto e ritenuto pertanto di procedere all'approvazione della convenzione;

ritenuto opportuno dichiarare il presente provvedimento immediatamente eseguibile, al fine di garantire l'osservanza del termine di presentazione, a fronte di una tempistica istruttoria particolarmente complessa, aggravata dalla necessità di interagire con altri soggetti interessati;

vista la legge regionale 37/1997, concernente la disciplina della vigilanza e del controllo sugli atti dell'ARPA ed accertato che il presente provvedimento non è soggetto al controllo preventivo da parte della Giunta regionale;

#### DISPONE

1. di approvare la convenzione per la realizzazione del progetto denominato "TourScience - Développement d'un éco-tourisme scientifique durable autour du Mont-Blanc et en Vallée d'Aoste", nell'ambito del Programma Obiettivo di cooperazione territoriale ALCOTRA 2014-2020, tra l'Italia e la Francia, composta da n. 10 articoli, unitamente al Documento Tecnico Dettagliato, allegati al presente provvedimento a farne parte integrante;
2. di dare atto che il costo complessivo previsto per l'attuazione del progetto è pari ad euro 1.093.887,00 di cui si approva la spesa di euro 182.637,00 di competenza dell'ARPA;
3. di individuare il dott. Umberto Morra di Cella dell'Area operativa Effetti sul Territorio dei Cambiamenti climatici, quale referente del progetto;
4. l'immediata eseguibilità del presente provvedimento;
5. di dare atto che il presente provvedimento non è soggetto al controllo preventivo della Giunta regionale.



Il Direttore generale  
Giovanni Agnesod



**Interreg**  
**ALCOTRA**  
Fonds européen de développement régional  
Fondo europeo di sviluppo regionale



*Programme de Coopération INTERREG V-A France-Italie ALCOTRA  
Programma di Cooperazione INTERREG V-A Francia-Italia ALCOTRA*

CONVENTION  
DE COOPERATION  
TRANSFRONTALIERE

pour la réalisation du projet intitulé :

« TourScience »

Développement d'un eco-tourisme scientifique durable autour du Mont Blanc et  
en Vallée d'Aoste

CONVENZIONE  
DI COOPERAZIONE  
TRANSFRONTALIERA

per la realizzazione del progetto denominato :

« TourScience »

Sviluppo di un eco-turismo scientifico sostenibile intorno al Monte Bianco e in  
Valle d'Aosta

ENTRE

*L'Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement de la Vallée d'Aoste,*  
représentée par **Giovanni Agnesod** en qualité de Directeur général, ci-après  
dénommé chef de file unique,

TRA

*L'Agenzia Regionale per la Protezione dell'Ambiente della Valle d'Aosta ,*  
rappresentata da **Giovanni Agnesod**, in qualità di Direttore generale, in seguito  
denominato partner capofila,

ET

*Le Centre de Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude*, représentée par *Nigel Gilles YOCCOZ*, en qualité de Président, ci-après dénommé partenaire transfrontalier,

ET

*La Commune de Torgnon*, représenté par *Daniel PERRIN*, en qualité de Maire de Torgnon, ci-après dénommé partenaire,

VU les règlements européens portant dispositions des Fonds structurels et plus particulièrement les règlements (UE) 1299/2013 et 1303/2013 ;

VU le Programme de Coopération INTERREG V-A France-Italie ALCOTRA 2014-2020 approuvé par la Commission européenne le 28/05/2015 par décision C(2015) 3707 ;

VU le Document de mise en œuvre du Programme ALCOTRA adopté par le Comité de Suivi du programme le 15/06/2015 ;

VU l'appel à projets approuvé par le Comité de Suivi du programme le 15/06/2015 ;

#### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

##### Article 1 – Objet

La présente convention définit les modalités de coopération entre les **TROIS** parties signataires et leurs responsabilités respectives pour la réalisation du projet de coopération transfrontalière intitulé : « *TourScience* ».

E

*il Centre de Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude*, représentata da *Nigel Gilles YOCCOZ*, in qualità di Presidente, in seguito denominato partner transfrontaliero,

E

*Il Comune di Torgnon*, rappresentato da *Daniel PERRIN*, in qualità di Sindaco di Torgnon, in seguito denominato partner,

VISTI i regolamenti comunitari che disciplinano gli interventi dei Fondi strutturali ed in particolare i regolamenti (UE) 1299/2013 et 1303/2013;

VISTO il Programma di Cooperazione INTERREG V-A Francia-Italia ALCOTRA 2014-2020 approvato dalla Commissione europea il 28/05/2015 con decisione C(2015) 3707;

VISTO la Guida di attuazione ALCOTRA adottata dal Comitato di Sorveglianza del programma il 15/06/2015;

VISTO il bando approvato dal Comitato di Sorveglianza del programma il 15-6-2015;

#### SI CONVIENE E SI STIPULA QUANTO SEGUE:

##### Articolo 1 – Oggetto

La presente convenzione definisce le modalità di cooperazione tra le **TRE** parti firmatarie e le loro rispettive responsabilità per la realizzazione del progetto di cooperazione transfrontaliera denominato: « *TourScience* ».

La candidatura presentata sul sistema Synergie e i relativi allegati, costituiscono

La candidature déposée sous Synergie et ses annexes font partie intégrante de la présente convention.

Toute modification du projet résultant de l'instruction devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

#### **Article 2 – Désignation du chef de file unique**

Les partenaires désignent d'un commun accord l'**Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement de la Vallée d'Aoste** comme chef de file unique du projet qui assume :

- la responsabilité du projet devant l'Autorité de Gestion et l'Autorité de Certification ;
- la fonction de référent unique du projet vis-à-vis de l'Autorité de Gestion et de Certification ;
- la coordination des autres partenaires signataires de la présente convention.

#### **Article 3- Durée**

La présente convention est conditionnée à la signature de la convention FEDER entre l'Autorité de Gestion et le bénéficiaire chef de file.

La durée du projet est la suivante : **dix-huit mois**.

La convention de coopération reste en tout état de cause en vigueur jusqu'à la clôture administrative et financière du projet, c'est-à-dire lorsque le bénéficiaire chef de file sera totalement déchargé de ses obligations envers ses partenaires et envers l'Autorité de Gestion.

#### **Article 4 – Obligations et responsabilités communes à tous les partenaires**

Les obligations ci-dessous concernent aussi bien le bénéficiaire chef de file que les partenaires de l'opération :

- respect des règles de la commande publique ;
- respect des règles en matière d'État ;
- respect des principes horizontaux de l'Union Européenne (égalité entre les

partie intégrante della presente convenzione.

Le eventuali modifiche al progetto derivanti dall'istruttoria dovranno essere oggetto di una clausola aggiuntiva alla presente convenzione.

#### **Articolo 2 – Designazione del capofila unico**

I partner designano di comune accordo l'**Agenzia Regionale per la Protezione dell'Ambiente della Valle d'Aosta** quale capofila unico del progetto, il quale assume:

- la responsabilità del progetto nei confronti dell'Autorità di Gestione e dell'Autorità di Certificazione;
- la funzione di referente unico nei confronti dell'Autorità di Gestione e dell'Autorità di Certificazione;
- il coordinamento degli altri partner firmatari della presente convenzione.

#### **Articolo 3- Durata**

La validità della presente convenzione è subordinata alla firma della convenzione FESR tra l'Autorità di Gestione ed il beneficiario capofila.

La durata del progetto è di: **diciotto mesi**.

La convenzione di cooperazione resta in vigore fino alla conclusione amministrativa e finanziaria del progetto, ovvero finché il beneficiario capofila avrà assolto tutti i suoi obblighi nei confronti dei suoi partner e dell'Autorità di Gestione.

#### **Articolo 4 – Obblighi e responsabilità comuni a tutti i partner**

Gli obblighi di seguito elencati riguardano sia il beneficiario capofila che i partner dell'operazione:

- rispetto delle norme inerenti gli appalti pubblici;
- rispetto delle norme in materia di aiuti di Stato;
- rispetto dei principi orizzontali dell'Unione Europea (pari opportunità tra uomini e donne, lotta alla discriminazione e sviluppo sostenibile);

- hommes et les femmes, non-discrimination et développement durable) ;
- respect des règles en matière d'information et de communication relatives aux fonds européens ;
- prévention des fraudes et conflits d'intérêt ;
- soumission aux contrôles et audits ;
- suivi stratégique de l'opération et suivi/évaluation de l'opération (à l'aide notamment des indicateurs définis pour l'opération dans la Convention attributive de subvention FEDER).

#### **Article 5 – Obligations et responsabilités du chef de file unique**

- Le chef de file unique présente, au nom de tous les partenaires, la demande de subvention publique pour la réalisation du projet et s'engage à :
  - répondre, en tant que référent unique et en accord avec les autres partenaires, aux demandes d'information ou de modification faites par l'AG ;
  - communiquer aux autres partenaires les résultats de l'instruction et les décisions adoptées par le Comité de suivi, et à communiquer à l'Autorité de Gestion l'acceptation des modifications et des prescriptions adoptées ;
  - veiller au démarrage coordonné du projet, ainsi qu'à son exécution selon les modalités et les délais prévus dans la fiche-projet ;
  - informer l'Autorité de Gestion du démarrage du projet ;
  - procéder aux demandes de versement des crédits FEDER et transférer aux autres partenaires, dans les délais les plus brefs et intégralement, leur quotes-parts respectives ;
  - garantir à l'Autorité de Gestion la tenue d'un système comptable distinct ou d'une codification comptable appropriée ;
  - fournir à l'Autorité de Gestion des informations régulières sur l'avancement physique, administratif et financier, nécessaires à la mise en place du système de suivi ;
  - répondre de l'avancement du projet en termes d'exécution physique et en particulier répondre des fonds FEDER qui lui sont directement versés par l'Autorité de Certification ;
  - reverser à l'Autorité de Gestion tout ou partie de la subvention FEDER en cas d'indus à recouvrer suite à des irrégularités constatées par les autorités responsables des contrôles et audits prévus par la réglementation de référence ;

- rispetto delle regole in materia di informazione e comunicazione inerenti i Fondi Europei;
- prevenzione delle frodi e dei conflitti di interesse;
- assoggettamento ai controlli e agli audit;
- monitoraggio strategico dell'operazione e monitoraggio/valutazione dell'operazione (in particolare attraverso gli indicatori definiti per l'operazione nella Convenzione di attribuzione del contributo FEDER).

#### **Articolo 5 – Obblighi e responsabilità del capofila unico**

- Il capofila unico presenta a nome di tutti i partner la domanda di finanziamento pubblico per la realizzazione del progetto e si impegna a:
  - rispondere, in qualità di referente unico per tutti i partner, alle richieste di informazioni o di modifiche avanzate dall'Autorità di Gestione;
  - comunicare ai partner i risultati dell'istruttoria e le decisioni assunte dal Comitato di Sorveglianza e all'Autorità di Gestione l'accettazione delle modifiche e delle prescrizioni adottate;
  - organizzare l'avvio coordinato del progetto e controllare che le attività siano realizzate secondo le modalità e i tempi previsti nella scheda progettuale;
  - comunicare all'Autorità di Gestione la data di avvio del progetto;
  - effettuare le domande di versamento dei fondi FESR e trasferire agli altri partner, integralmente e nel più breve tempo possibile, le rispettive quote;
  - garantire all'Autorità di Gestione la tenuta di un sistema contabile distinto o di una codificazione contabile adeguata;
  - fornire all'Autorità di Gestione regolari informazioni sull'avanzamento fisico, amministrativo e finanziario, necessarie all'implementazione del sistema di monitoraggio;
  - rispondere dell'avanzamento del progetto a livello di realizzazione fisica e in particolare rispondere del FESR direttamente versatogli dall'Autorità di Certificazione;
  - restituire all'Autorità di Gestione la totalità o quota parte del contributo FESR indebitamente percepito qualora le autorità responsabili dei controlli e degli audit previsti dai regolamenti di riferimento accertino delle irregolarità;
  - trasmettere all'AG un rapporto finale di esecuzione secondo le prescrizioni

- transmettere à l'AG un rapport final d'exécution dans les conditions fixées par le DOMO.

#### **Article 6 – Obligations et responsabilités des autres partenaires**

Les partenaires acceptent la coordination technique et administrative du chef de file unique afin de permettre à ce dernier de remplir ses obligations à l'égard de l'Autorité de Gestion et de l'Autorité de Certification. De plus, ils s'engagent à :

- fournir rapidement les réponses aux demandes d'information ainsi que les éventuels documents complémentaires nécessaires au cours de l'instruction ;
- communiquer au chef de file l'acceptation des décisions et des modifications éventuelles qui ont été adoptées lors du Comité de Suivi ;
- réaliser les activités respectives selon les modalités et les délais prévus dans le projet approuvé ;
- transmettre au chef de file unique des informations régulières sur l'avancement physique, administratif et financier, nécessaires à la mise en place du système de suivi, ainsi que toutes informations nécessaires à la préparation du rapport final d'exécution ;
- reverser au bénéficiaire chef de file tout ou partie de la subvention FEDER perçue en cas d'indus à recouvrer suite à des irrégularités constatées par les autorités responsables des contrôles et audits prévus par la réglementation de référence sur la partie de l'opération qui les concerne.

#### **Article 7 – Engagements financiers**

Chaque partenaire garantit la couverture financière de ses activités conformément au plan de financement tel que décrit dans le projet approuvé.

Les partenaires français, le cas échéant, s'engagent à garantir les contreparties publiques nationales selon la répartition indiquée dans le plan de financement.

#### **Article 8 – Cofinancement européen**

Le chef de file sollicite au nom de tous les partenaires la subvention FEDER.

Les demandes de versements sont transmises par le chef de file. L'AC effectue le

indicate dalla Guida di Aluazione.

#### **Articolo 6 – Obblighi e responsabilità degli altri partner**

I partner del progetto accettano il coordinamento tecnico e procedurale del capofila al fine di permettere a quest'ultimo di rispettare gli obblighi assunti nei confronti delle Autorità di Gestione e di Certificazione e provvedono a:

- dare rapidamente una risposta alle richieste di informazioni e fornire eventuali documenti integrativi necessari per lo svolgimento dell'istruttoria;
- comunicare al capofila unico l'accettazione delle decisioni e delle eventuali modifiche adottate dal Comitato di Sorveglianza;
- realizzare le rispettive attività secondo le modalità e i tempi previsti nel progetto approvato ;
- trasmettere al capofila unico regolari informazioni sull'avanzamento fisico, amministrativo e finanziario, necessarie all'implementazione del sistema di monitoraggio, nonché tutte le informazioni necessarie alla preparazione del rapporto finale di esecuzione;
- restituire al beneficiario capofila la totalità o quota parte, per la parte di loro competenza, del contributo FESR indebitamente percepito qualora le autorità responsabili dei controlli e degli audit previsti dai regolamenti di riferimento accertino delle irregolarità.

#### **Articolo 7 – Impegni finanziari**

Ogni partner garantisce la copertura finanziaria della parte di propria competenza secondo quanto previsto dal piano finanziario come descritto nel progetto approvato.

I partner francesi, se del caso, si impegnano a garantire le contropartite pubbliche nazionali francesi secondo la ripartizione indicata nel piano di finanziamento.

#### **Articolo 8 – Cofinanziamento europeo**

Il capofila richiede, a nome di tutti i partner, il contributo FESR.

Le richieste di pagamento sono trasmesse dal capofila. L'AC effettua il pagamento



paiement du FEDER directement au chef de file sur la base des dépenses certifiées (hors avance).

Ce dernier dispose d'un délai de 30 jours pour reverser la quote-part correspondante à chacun des partenaires en ne procédant à aucune déduction ou retenue, ni à aucun autre prélèvement spécifique ou prélèvement d'effet équivalent qui réduirait le montant.

Une avance et des acomptes peuvent être versés selon les conditions et modalités prévues par le DOMO.

La répartition de l'avance, des acomptes et du solde entre le chef de file et ses partenaires est calculée par l'AG.

En cas de suspension de paiement par la Commission européenne, l'AG se réserve la possibilité de retarder les paiements des subventions FEDER aux bénéficiaires, dans l'attente d'être remboursée, conformément à l'article 132 du règlement 1303/2013.

#### **Article 9 - Confidentialité et droits de propriété intellectuelle**

Le bénéficiaire chef de file et ses partenaires s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention, dûment qualifiés de confidentiels et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l'autre partie.

La confidentialité est appliquée sans préjudice des règles de publication applicables au niveau de la publicité européenne.

Les productions (matérielles ou immatérielles) liées au projet sont la propriété conjointe de l'ensemble du partenariat. Chaque partenaire doit accorder aux autres un droit d'utilisation non exclusive des productions. Chaque partenaire peut ainsi utiliser librement et gratuitement les résultats de l'opération.

Les partenaires autorisent par la présente convention l'utilisation gratuite des produits et résultats du projet par toute personne ou organisation intéressée.

#### **Article 10 – Litiges**

La présente convention est régie par la législation du pays du chef de file unique,

del FESR direttamente al capofila sulla base delle spese certificate (anticipi esclusi).

Quest'ultimo dispone di un termine di 30 giorni per riversare la quota parte che spetta a ciascuno dei partner, senza applicare deduzioni, trattenute o prelevamenti di altro tipo che riducano l'importo previsto.

Un anticipo e degli acconti possono essere versati secondo le condizioni e le modalità previste nella Guida di Attuazione.

La ripartizione dell'anticipo, degli acconti e del saldo tra il capofila e i partner è calcolata dall'AG.

In caso di sospensione dei pagamenti da parte della Commissione europea, l'AG si riserva la possibilità di ritardare i pagamenti delle sovvenzioni FESR ai beneficiari, in attesa di essere rimborsata, conformemente all'articolo 132 del regolamento 1303/2013.

#### **Articolo 9 - Riservatezza e diritti di proprietà intellettuale**

Il beneficiario capofila ed i suoi partner si impegnano a garantire la riservatezza di ogni documento, informazione o altro materiale in relazione diretta con l'oggetto della convenzione, qualificati come riservati, la cui divulgazione potrebbe causare pregiudizio alle altre parti.

La riservatezza è applicata fatto salvo il rispetto delle regole di pubblicità previste dalla normativa europea.

I prodotti (materiali ed immateriali) inerenti il progetto sono proprietà congiunta dell'insieme del partenariato. Ciascun partner deve concedere agli altri un diritto di utilizzo non esclusivo dei prodotti realizzati.

Ogni partner può quindi utilizzare liberamente e gratuitamente i risultati dell'operazione.

I partner autorizzano con la presente convenzione l'utilizzo gratuito dei prodotti e dei risultati del progetto da parte di qualsiasi persona o organizzazione interessata.

#### **Articolo 10 – Controversie**

La presente convenzione è regolata dalle leggi del paese del capofila unico, fatta salva l'applicazione di eventuali disposizioni previste dalla normativa europea.

sans préjudice de l'application d'éventuelles dispositions prévues par la réglementation européenne.

Fait à Saint-Christophe (AO - Italie)  
en six exemplaires,  
le \_\_\_\_\_

Fatto a Saint-Christophe (AO - Italie)  
in sei esemplari,  
il \_\_\_\_\_

Pour l'Agence Régionale pour le Protection de  
l'Environnement de la Vallée d'Aoste  
*Le Directeur général, Giovanni Agnesod*

Pour le Centre de Recherches sur les Ecosystèmes  
d'Altitude  
*Le Président, Niègel Gilles Yoccoz*

« Lu et approuvé » / « Letto e approvato »  
Signature et cachet /Firma e timbro

« Lu et approuvé » / « Letto e approvato »  
Signature et cachet /Firma e timbro

« Lu et approuvé » / « Letto e approvato »  
Signature et cachet /Firma e timbro

Pour la *Commune de Torgnon*  
*Le Maire Daniel Perrin*

ALL 2 - STD

Programme Interreg V-A France-Italie ALCOTRA  
Projet simple Objectif Spécifique 3.1

**DESCRIPTION  
DÉTAILLÉE**

**TECHNIQUE**

---

**Projet TourScience**

Développement d'un éco-tourisme scientifique durable  
autour du Mont-Blanc et en Vallée d'Aoste



# TABLE DES MATIÈRES

---

Acronymes.....	4
Définitions.....	4
1. Partenaires du projet.....	5
1.1 Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement - Chef de file.....	5
1.2 Commune de Torgnon - Partenaire.....	6
1.3 CREA - Partenaire.....	7
1.4 Observateurs.....	8
2. Objectifs du projet.....	9
2.1 Finalité.....	9
2.2 Objectifs spécifiques.....	10
3. Contexte et enjeux.....	10
3.1 Contexte touristique local.....	10
3.2 Émergence de l'éco-tourisme scientifique.....	12
4. Opportunité du projet.....	14
4.1 Identité scientifique du territoire et des partenaires.....	14
4.2 Une démarche expérimentale à approfondir.....	14
4.3 Une démarche transfrontalière.....	15
5. Contenu du projet.....	16
5.1 WP 0 : Préparation du projet.....	16
Objectif.....	16
Partenaire responsable.....	17
Activité 0.1 : Pré-étude du marché, pré-tests de produits et bilan.....	17
Activité 0.2 : Montage du projet.....	18
5.2 WP 1 : Gouvernance et administration du projet.....	20
Objectif.....	20
Partenaire responsable.....	20
5.3 WP2 : Communication.....	21
Objectif.....	21
Partenaire responsable.....	22
Activité 2.1 : Concertation avec les parties-prenantes et partage des résultats du projet.....	22

Activité 2.2 : Communication et lancement des produits touristiques.....	23
5.4 WP3: Conception des produits d'éco-tourisme scientifique.....	26
Objectif.....	26
Partenaire responsable.....	26
Activité 3.1 : Conception des nouveaux produits d'éco-tourisme scientifique .....	26
Activité 3.2: Conception des contenus scientifiques des produits.....	28
5.5 WP4: Mise en œuvre-test des produits conçus.....	30
Objectif.....	30
Partenaire responsable.....	30
Activité 4.1 : Opérationnalisation de circuits d'interprétation.....	30
Activité 4.2: Tests des produits de volontourisme et randonnées thématiques.....	32
Activité 4.3 : Formation des accompagnateurs en montagne.....	33
5.6 Durée et calendrier de mise en œuvre.....	35
5.7 Indicateurs de réalisation du projet.....	37
5.8 Risques et mesures de mitigation.....	38
5.9 Pérennité et transférabilité du projet.....	38
Annexes.....	40

## ACRONYMES

---

AGENVA	Association valdotaine des accompagnateurs en montagne
ALCOTRA	Alpes Latines Coopération TRAnsfrontalière France-Italie (Alpes)
AM	Accompagnateur en montagne
ARPA	Agence régionale de Protection de l'Environnement
CC	Changement climatique
CREA	Centre de Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude
CPN	Contrepartie nationale
DTD	Description Technique Détaillée
EMB	Espace Mont-Blanc
FEDER	Fonds européen de développement régional
PIT	Plan intégré transfrontalier
SNAM	Syndicat national des accompagnateurs en montagne

## DÉFINITIONS

---

Observateur du projet	Partie prenante du territoire ne s'engageant pas financièrement dans le projet ou sur la conduite d'activités mais intéressé à contribuer techniquement au projet et à bénéficier de ses résultats
Phénologie :	Étude de l'apparition d'événements périodiques chez la faune et la flore (floraison, feuillaison, reproduction...), déterminée par les variations saisonnières du climat
Science participative	Programmes de recherche associant des scientifiques et une participation « citoyenne » d'amateurs volontaires à des observations ou analyses scientifiques
Tourisme scientifique	Tourisme culturel à contenu scientifique, mettant en valeur des recherches sur un territoire
Volontourisme :	Séjours touristiques mêlant découverte d'un territoire et volontariat pour une cause sociale, environnementale ou scientifique

# **1. PARTENAIRES DU PROJET**

---

## **1.1 Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement - Chef de file**

### Identification

L'Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement est un organisme technique opérationnel de la Région Autonome Vallée d'Aoste, chargé des fonctions de prévention des risques et de protection de l'environnement. Elle a été créée par la Loi Régionale n°41 du 4 septembre 1995.

Parmi les nombreux objectifs de l'agence on souligne les suivants :

- assurer le contrôle des facteurs physiques, chimiques et biologiques qui caractérisent l'environnement dans ses différents éléments: air, eau, sol, radiation, etc.;
- gérer les réseaux régionaux de recueil des données environnementales: qualité de l'air, qualité des eaux superficielles, champs électromagnétiques, bruit;
- étudier et mesurer les effets des changements météo - climatiques sur le territoire régional;
- collaborer avec l'Administration Régionale en assurant le support technique et scientifique dans la prédisposition et la réalisation soit des projets de loi dans le domaine environnemental, soit des plans régionaux de secteur;
- effectuer des évaluations d'impacts dans des milieux de vie suite aux requêtes des administrations publiques et des sujets privés;
- assurer la diffusion des informations sur l'environnement par le biais de publications techniques, parmi lesquelles la Rapport périodique sur l'État de l'Environnement.

Dans le cadre des activités sur les changements climatiques, qui sont menées par une structure dédiée (Unité Opérationnelle Changements Climatiques), l'ARPA VdA s'occupe de l'étude de la phénologie alpine et forestière et, en général, des effets du changement climatique sur la biosphère. Sur ces thèmes, l'ARPA s'occupe des actions de sensibilisation, communication et formation en synergie et coordination avec l'Administration régionale valdotaine.

### Expérience en projets européens

#### Expérience ALCOTRA :

- 2009-2012 PHENOALP (chef de file)
- 2009-2012 RISKMAT (sous-contractant)

- 2010-2013 AERA (sous-contractant)
- 2010-2013 RENENFOR (sous-contractant)
- 2010-2013 GLARISKALP (partenaire)
- 2009-2013 PIT (partenaire)
- 2013-2015 e-PHENO (chef de file)
- 2014-2015 SH'AIR (partenaire)

Autres programmes :

- 2008-2011 PERMANET (Alpine Space, partenaire)
- 2009-2012 SHARE (Alpine Space, chef de file)
- 2009-2012 IMONITRAF! (Alpine Space, partenaire)
- 2009-2012 MANFRED (Alpine Space, partenaire)
- 2010-2013 SORGENTI (IT-CH, sous-contractant)
- 2011-2014 RADICAL (IT-CH, partenaire)
- 2008-2013 ACQWA (FP7, partenaire)

### Rôle dans le projet

L'ARPA aura deux fonctions déterminantes dans le projet :

- **Chef de filat** : de par sa longue expérience en la matière, l'ARPA coordonnera les activités des partenaires, plus particulièrement les activités de la Commune de Torgnon mais plus généralement entre les trois partenaires sur les aspects techniques/scientifiques du projet. Bien qu'étant minoritaire dans le budget car ne menant pas d'activités nécessitant des infrastructures ou d'importantes prestations de service, l'ARPA est le seul partenaire à l'efficacité prouvée pour être chef de file d'un projet aussi court.
- **Contenu scientifique** : comme déjà souligné, la crédibilité des produits tient beaucoup au contenu proposé. L'ARPA dispose de nombreuses recherches à mettre en valeur ainsi que d'équipements sur la Commune de Torgnon. Elle conseillera donc cette dernière sur le contenu des produits développés dans le WP3 et WP4. Elle développera et animera aussi la formation pour les accompagnateurs et les séjours test, aux côtés du CREA.

## 1.2 Commune de Torgnon- Partenaire

⇒ Identification

⇒ Expérience en projets européens



⇒ Rôle dans le projet

### 1.3 CREA- Partenaire

⇒ Identification

Le CREA est une organisation non-gouvernementale scientifique et d'éducation aux milieux naturels de montagne, basée à Chamonix Mont-Blanc depuis 1996. [www.creamontblanc.org](http://www.creamontblanc.org)

Le CREA a pour mission d'être un pont entre la science et la société. Il mène en strict parallèle un programme de recherches de terrain sur les écosystèmes de montagne, et la diffusion de ces connaissances.

Le CREA s'adresse à trois publics : (1) le grand public en proposant une approche active des milieux de montagne et de la recherche, notamment à travers la science participative, le tourisme scientifique, etc., (2) les décideurs du territoire, du secteur public ou privé en leur proposant des analyses et indicateurs de changement comme outils d'aide à la gestion et à la décision ; (3) le monde de la recherche en offrant une plateforme scientifique et transdisciplinaire ainsi que des formations de terrain.

Ses missions, pour inciter à mieux protéger les milieux de montagne :

- **ÉMERVEILLER** en proposant à ses différents publics de porter un regard différent et sensible sur la science et sur la montagne.
- **EXPLORER** par des protocoles scientifiques rigoureux et participatifs le fonctionnement et les évolutions des milieux de montagne, pour mieux les comprendre, aux côtés de bénévoles et de chercheurs « académiques » en écologie. Le CREA perpétue l'esprit de curiosité des pionniers de la science au Mont-Blanc.
- **ÉDUIQUER** sur les écosystèmes de montagne, notamment face au changement climatique, en proposant des programmes de science participative, des formations et événements, et des outils multimédia.

Le CREA mène deux projets principaux :

- **PHÉNOCLIM** qui invite depuis 11 ans près de 5 000 habitants bénévoles de l'ensemble des Alpes (particuliers, écoles, espaces protégés, associations...) à mesurer l'impact du changement climatique sur la végétation et la faune en montagne. Ces observations participatives des rythmes saisonniers de dix espèces d'arbres et douze espèces animales permettent d'une part de collecter des données de long terme et d'autre part de sensibiliser à la réalité du changement climatique. [www.phenoclim.org](http://www.phenoclim.org)
- **L'ATLAS DU MONT-BLANC** est, lui, centré sur le massif du Mont-Blanc, témoin emblématique du changement climatique. Le CREA en fait un site de référence dans le suivi de la Planète en matière de biodiversité

et changement climatique. Ces recherches permettent d'appuyer les décideurs du territoire et les socioprofessionnels (dont les professionnels de l'éducation et de l'animation nature, relais des messages du CREA), de sensibiliser les visiteurs du massif grâce à des protocoles participatifs et à des randonnées scientifiques (objets du présent projet), et enfin de proposer des outils de visualisation ouverts à tous, capables d'émerveiller sur les milieux de montagne. [www.atlasmontblanc.org](http://www.atlasmontblanc.org)

⇒ Expérience en projets européens

- 2009-2012 PHENOALP (partenaire)
- 2009-2013 PIT (partenaire sur l'action Atlas scientifique du Mont-Blanc)
- 2013-2015 e-PHENO (partenaire)

⇒ Rôle dans le projet

Le CREA aura la double charge de contribuer au contenu scientifique des séjours et formation et de piloter la conception des produits touristiques dans le WP3. Il mènera aussi le test du séjour volontouriste et consultera l'ensemble des partenaires français tout au long du projet.

Ses compétences internes, à la fois en écologie et en sensibilisation du public seront des atouts pour mener ce projet, qu'il mûrit côté français depuis fin 2014. La coordinatrice du projet dispose de compétences en tourisme et de la qualification d'accompagnatrice en montagne.

## 1.4 Observateurs

### Importance et rôle des observateurs

N'ayant pas de mandat spécifique dans le tourisme, l'ARPA et le CREA d'une part feront appel à des consultants spécialisés et d'autre part se sont entourés de partenaires connaisseurs de la réalité du secteur du tourisme spécifique au territoire.

La participation financière et sur FEDER d'une commune était indispensable au projet pour tester certains produits pressentis nécessitant des investissements lourds. La Commune de Torgnon est engagée de longue date dans cette réflexion sur le tourisme scientifique. Elle accueille depuis de longues années les équipements et recherches de l'ARPA, qui amènent parfois des questions des visiteurs sans que la Commune dispose d'outils pour y répondre. Elle réfléchit donc depuis plusieurs mois à une démarche auprès des touristes et notamment à un circuit d'interprétation.

D'autres collectivités locales, françaises ou italiennes, (cf. lettres en PJ) ainsi que des organismes socio-professionnels s'intéressent également au concept de tourisme scientifique, sans avoir jusqu'ici engagé de démarche en ce sens ou

prévu d'investissement. Le projet est donc l'occasion pour ces partenaires, au statut d'observateurs, de mieux saisir les opportunités de cet éco-tourisme prometteur et de participer tout au long du projet à l'élaboration de produits qui seront ensuite les leurs ou ceux du territoire. Leur participation est également l'assurance pour le CREA et l'ARPA de ne pas créer des produits hors-sol, déconnectés des réalités du territoire et que les acteurs du tourisme ne s'approprient pas en fin de projet.

Les observateurs seront impliqués à travers des réunions de pilotage régulières, notamment dans la phase d'étude WP3.1 où ils aideront le CREA et l'ARPA à orienter le consultant vers les réalités concrètes du territoire. L'office de tourisme ou Savoie Mont-Blanc Tourisme pourront de plus contribuer par la relecture du cahier des charges du consultant, à sa sélection et en l'alimentant en données du territoire. Ils pourront également contribuer au lancement des produits (WP2.2) par leurs réseaux médiatiques et sociaux et leur expérience en commercialisation. Enfin, les communes observatrices seront les lieux privilégiés d'expérimentation des produits élaborés en WP3 pour en permettre une diffusion à d'autres territoires par la suite.

### Observateurs français

Les Communautés de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc et Pays du Mont Blanc seront non seulement CPN pour le CREA mais aussi impliquées techniquement dans le projet. L'EMB a une stratégie ambitieuse en matière de tourisme (cf. 3) et les Communautés de Communes veilleront à ce que les produits développés soient cohérents avec cette stratégie et intégrés à l'offre touristique du territoire. L'office de tourisme de la Vallée de Chamonix sera d'ailleurs observateur à part entière, consulté dans le pilotage de la conception des produits et appui pour le lancement commercial des produits.

Le Conseil départemental 74 et Savoie-Mont-Blanc Tourisme adhèrent au projet pour son caractère innovant dans le secteur du tourisme durable. Ils seront associés de près au suivi du projet.

Les communes des Contamines-Montjoie et de Vallorcine, où le CREA réalise de nombreux suivis, ont marqué un intérêt fort pour le projet, qui correspond à l'image d'éco-tourisme à laquelle elles souhaitent que leur territoire soit associé. Le CREA veillera à ce qu'une partie des tests de produits soit réalisée sur ces communes.

Enfin sans être « observateurs » formels du projet, d'autres structures seront consultées, notamment le Syndicat national des accompagnateurs en montagne (SNAM) et les opérateurs spécialisés (Compagnies des guides locales, agences de voyage type Escursia ou Allibert, etc.).

### Observateurs italiens

Deux communes du Valtournanche souhaitent également s'associer aux réflexions, La Magdeleine et Antey St André. L'AGENVA qui rassemble les

accompagnateurs en montagne de la Vallée d'Aoste sera consultée pour toute la phase de formation des accompagnateurs.

## **2. OBJECTIFS DU PROJET**

---

### **2.1 Finalité**

Le projet vise à créer une offre touristique innovante et durable qui s'appuie sur l'observation scientifique du changement climatique pour valoriser le patrimoine naturel du Mont-Blanc et de la Vallée d'Aoste. Il vise ainsi à créer un modèle d'éco-tourisme qui soit répliquable dans le domaine alpin.

### **2.2 Objectifs spécifiques**

- Élaborer et tester une sélection de produits d'éco-tourisme scientifique innovants et répliquables
- Promouvoir l'image des destinations « Mont-Blanc » et « Vallée d'Aoste » en valorisant la recherche scientifique et les chercheurs du territoire
- Faire du changement climatique une opportunité de sensibilisation et d'implication de la clientèle touristique sur le fonctionnement des milieux naturels et territoires de montagne

## **3. CONTEXTE ET ENJEUX**

---

### **3.1 Contexte touristique local**

#### *Situation actuelle et enjeux*

La région du Mont-Blanc et l'ensemble de la Vallée d'Aoste sont des hauts lieux touristiques, marqué par une forte fréquentation hivernale mais aussi pour une grande partie du territoire, estivale. Le tourisme est ainsi la première activité économique en montagne sur le territoire.

Le nombre de nuitées en 2010 était de 9,38 millions sur la partie française de l'Espace Mont Blanc (EMB) et de 842 000 sur la partie valdotaine (Source Observatoire du Mont-Blanc EMB). À titre d'exemple, le seul site de l'Aiguille du Midi drainait plus de 800 000 visiteurs en 2013 (Source Observatoire du Tourisme - Edition 2014 - Savoie Mont-Blanc Tourisme).

En Haute Savoie, 30% de nuitées sont vendues à des étrangers, probablement plus à Chamonix.

Pour ce qui concerne la zone du Cervin en Vallée d'Aoste, environ 47 % de la clientèle est italienne en 2010-2014 et 53 % étrangère (source Annales statistiques Vallée d'Aoste).

Le tourisme dans la région fait cependant face à plusieurs enjeux :

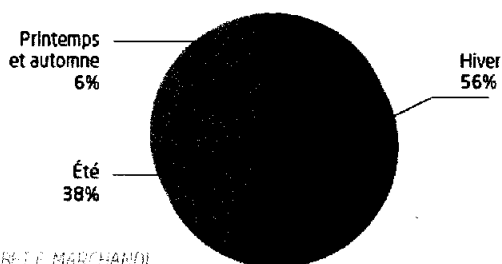
- Une concentration des visiteurs sur la saison hivernale (janvier-avril) et sur une courte saison estivale (mi-juillet-août). Comme le montre la Fig.1, les touristes délaissent la montagne au printemps et l'automne, moment où la montagne est pourtant la plus riche en faune et en flore ainsi qu'en événements saisonniers à observer. A contrario, les touristes présents aux inter-saisons (mai-juin et septembre-octobre en particulier) se heurtent à la faiblesse de l'offre à leur disposition : hébergements et accès mécanisés aux sites d'altitude fermés, réduction des animations et randonnées proposées...

*Figure 1 : Saisonnalité de la fréquentation touristique en Haute Savoie*

■ **Fréquentation annuelle globale - Année 2012**

Périmètre départemental\*

34,7 millions de nuitées



(Source : BDT P. MARCHAND)

Source : Observatoire du Tourisme - Edition 2014 - Savoie Mont-Blanc Tourisme

- Une nécessaire adaptation au changement climatique. La saison hivernale devient plus aléatoire, avec notamment un déneigement précoce de plus en plus fréquent qui pousse les stations à proposer des activités alternatives. La montagne est le premier témoin du changement climatique, dont le recul des glaciers est la démonstration la plus visible, ainsi que la remontée des espèces en altitude ou la précocité de certains événements printaniers sur la flore. On note ainsi que l'apparition des aiguilles sur les mélèzes a avancé de 33 jours sur

les 50 dernières années mais aussi la tendance des noisetiers à fleurir une dizaine de jours plus tôt depuis 2004 (Source CREA). Ainsi, le changement climatique qui pousse les territoires à diversifier leur offre pourrait tout autant devenir un atout : venir en montagne, c'est « visiter le changement climatique », mieux le comprendre et, par ce prisme, mieux comprendre comment fonctionne la nature en montagne, voire contribuer à l'étude de ce changement climatique.

- La demande pour un tourisme plus durable, en lien avec l'émergence de l'*Homo durabilis* et une prise de conscience globale sur le développement durable dont le changement climatique. Les exigences d'une partie de la clientèle touristique, se renforcent en matière d'éco-tourisme, de tourisme d'expérience, porteur de sens, ou de rencontre avec les acteurs du territoire. Le Mont-Blanc et, dans une moindre mesure la Vallée d'Aoste, restent marqués par une image de tourisme de masse. Il existe cependant de nombreuses possibilités d'innovation dans le tourisme durable mettant en valeur l'environnement et les initiatives du territoire.

### Stratégies locales

Les stratégies de développement du territoire ont bien entendu intégré ces enjeux et défis.

#### ⇒ Stratégie d'avenir du Mont-Blanc

Le projet TourScience s'inscrit ainsi dans les ambitions de la Stratégie d'avenir du Mont-Blanc, adoptée en Conférence transfrontalière d'octobre 2014. Il contribuera à l'orientation transversale « Destination Mont-Blanc et richesses naturelles » qui a pour objectif de « tirer parti de la spécificité du territoire en construisant des offres touristiques transfrontalières attractives et porteuses de valeurs ajoutées autour du Mont-Blanc ». TourScience contribuera également à l'orientation « Planification territoriale et changement climatique », qui favorise les initiatives qui « transforme[nt] le modèle économique des stations pour l'adapter au changement climatique et en faire un modèle de développement durable », qui « utilise[nt le changement climatique] comme témoins et « outils » didactiques pour le développement d'un tourisme lié à l'éducation à l'environnement », et enfin qui « éduque[nt] et sensibilise[nt] les publics à l'environnement » notamment en « développ[ant] des programmes de science participative ».

#### ⇒ Plan Tourisme en Haute-Savoie

Le projet TourScience contribue également aux stratégies touristiques au niveau départemental et régional. Le Plan Tourisme 2013-2022 du Conseil départemental de Haute-Savoie cherche ainsi à « promouvoir les activités de pleine nature et créer de nouveaux produits touristiques » avec comme objectif « d'adapter et de diversifier l'offre en fonction d'attentes de plus en plus variées

de clientèles diffuses, dans un contexte général de perte d'attractivité de la seule activité ski ». Le Plan Tourisme propose le « développement de projets « 4 saisons » structurants, innovants et / ou de positionnement de niche » dans son axe 2 visant à « soutenir la dynamique de[s] stations de sport d'hiver », grâce à un « programme de modernisation, diversification, qualité d'accueil des stations et des sites été / hiver » (action 2.2). En revanche le Plan Tourisme concerne exclusivement les dépenses d'investissement d'où le fait que le projet TourScience ne puisse être financé sur ce Plan.

⇒ Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en Rhône Alpes

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs pour un tourisme innovant et durable de la Région Rhône Alpes cherche entre autres à soutenir un « tourisme engagé dans la valorisation de l'environnement », pour « anticiper les évolutions climatiques et les enjeux de la préservation de l'environnement », « [prendre] en compte la saisonnalité, vecteur de développement durable » et « développer une offre éco-touristique innovante ».

⇒ Stratégie valdotaine

De la même manière, la Vallée d'Aoste a dans ses objectifs pour le 2020 celui de devenir une référence européenne pour le développement durable et le tourisme « éco-responsable ». Elle vise également une augmentation de la clientèle internationale et une rupture avec la saisonnalité encore très marquée du tourisme, concentré sur peu de mois en hiver (Janvier - Mars) et en été (Juillet - Août). De plus, la stratégie 2020 met l'accent sur le besoin de diversification des produits touristiques, au-delà du seul ski, pour les stations de montagne, en vue du changement climatique.

### 3.2 Émergence de l'éco-tourisme scientifique

Le tourisme scientifique met l'accent sur l'expérience, la recherche de sens dans le voyage, la rencontre d'un territoire et d'acteurs ou l'acquisition d'une compétence scientifique par le visiteur (*learning travel*). Il est en général dans la mouvance du développement durable, environnemental et social, et est donc souvent qualifié d'éco-tourisme.

Plusieurs formes de tourisme scientifique émergent progressivement à travers le monde<sup>1</sup>, dont le projet TourScience veut explorer certaines pistes :

- ⇒ Le tourisme culturel à contenu scientifique, avec deux déclinaisons :
- l'une bénéficiant d'une médiation scientifique donc d'un encadrement (chercheurs ou le plus souvent animateurs formés spécialement à la question scientifique abordée). Ce sera le cas dans TourScience de

---

<sup>1</sup> Le tourisme scientifique : un essai de définition - Pascal MAO et Fabien BOURLON - Téoros 30 - 2 - 2011

randonnées thématiques (sur le climat ou les évènements saisonniers, la phénologie)

- l'autre où le touriste parcourt en autonomie des circuits d'interprétation à fort contenu scientifique. Ce sera le cas dans TourScience de sentiers pédagogiques mettant en évidence les travaux en cours ou des évènements saisonniers

Dans les deux cas, l'interprétation scientifique est partie intégrante de l'offre. La connaissance scientifique doit être acquise au préalable et mise à jour constamment sous forme vulgarisée. C'est en Amérique du Nord que les espaces naturels sont le plus valorisés sous un angle scientifique. Pour ne prendre qu'un exemple, l'Etat du Maine aux Etats-Unis<sup>2</sup> propose une page internet dédiée au calendrier d'observation de l'été indien. En France, quelques agences se lancent dans ce type de tourisme, notamment Escursia, partenaire du CNRS en 2008 et avec qui le CREA a proposé un pré-test de séjour en 2015. Les séjours proposés sont peu nombreux en montagne et se déroulent surtout à l'étranger.

⇒ L'éco-volontariat ou « volontourisme »

Cette forme de tourisme scientifique propose une implication directe et active du touriste-bénévole dans l'activité de recherche scientifique, encadré par des chercheurs. Le volontaire participe à la récolte des données, voire est associé à l'élaboration du protocole, et au traitement des données.

Cette mouvance, très populaire aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, est appelée *voluntourism*, de « *volunteer* » (bénévole) et tourisme. En effet, le participant paie son séjour comme tout autre séjour touristique mais « travaille » aux côtés de l'organisateur du séjour dans une démarche de bénévolat.

Ces séjours portent le plus souvent sur des projets humanitaires ou de conservation d'espaces naturels. En 2008, une enquête de *Tourism and Research Marketing*<sup>3</sup> estimait le marché du volontourisme à 1,6 million de clients chaque année, avec plus de 200 destinations. Peu d'organismes proposent cependant des séjours scientifiques. Ce sont le plus souvent des universités, sur leur terrain de recherche. Earthwatch ([www.earthwatch.org](http://www.earthwatch.org)) est ainsi l'une des rares organisations non-académiques à se spécialiser dans le volontourisme scientifique ; peu de ces séjours ont lieu en Europe, aucun dans les Alpes. La durée des séjours de volontourisme est en général assez longue (au moins une semaine), pour permettre aux touristes de s'approprier la démarche scientifique, de se former et de réaliser l'objectif scientifique convenu.

---

<sup>2</sup>[http://www.maine.gov/dacf/mfs/projects/fall\\_foliage/index.shtml](http://www.maine.gov/dacf/mfs/projects/fall_foliage/index.shtml)

<sup>3</sup><https://volunteertourismviews.wordpress.com/2013/02/25/what-is-voluntourism/#3>



## **4. OPPORTUNITÉ DU PROJET**

---

### **4.1 Identité scientifique du territoire et des partenaires**

Depuis le 18<sup>e</sup> siècle, le Massif du Mont-Blanc est un haut lieu d'Histoire et d'aventure liées avant tout à la recherche scientifique. C'est dans cet héritage scientifique que se situent le CREA, l'ARPA et le projet TourScience. Il ne s'agit donc pas de greffer une identité nouvelle au territoire mais bien de s'appuyer sur cet ADN pour mettre en valeur son dynamisme scientifique aux yeux du plus grand nombre.

⇒ Des acteurs scientifiques de qualité

Le CREA et l'ARPA font, aux côtés d'autres laboratoires mondialement connus, l'actualité de la recherche scientifique du Mont-Blanc et de la Vallée d'Aoste en matière d'écologie de montagne et de changement climatique. Tous deux ont également dans leur mandat la divulgation de ces connaissances.

Cette assise scientifique est fondamentale pour rendre crédibles les produits touristiques proposés et leur permettre de trouver leur place dans une éventuelle offre concurrente à l'échelle mondiale. Il est en effet essentiel que le visiteur puisse être en lien avec le chercheur, directement lors de séjours longs ou indirectement sur des circuits d'interprétation, et sentir qu'il contribue vraiment à la science lorsqu'il lui est proposé de réaliser une observation participative.

⇒ La science participative sur le territoire

Parmi d'autres outils de recherche, le CREA et l'ARPA ont été pionniers de la science participative en France et en Italie. Le programme Phénoclim par exemple, créé par le CREA et relayé par l'ARPA, qui a déjà mobilisé plus de 5 000 observateurs bénévoles en 11 ans. Cette science propose aux citoyens de collecter des données selon des protocoles rigoureux, analysées ensuite par des chercheurs qui en retour communiquent leurs résultats aux observateurs bénévoles. Ces programmes de science citoyenne s'adressent aux particuliers résidant en montagne, aux scolaires, aux gardes d'espaces protégés mais ne se sont pas encore ouverts aux visiteurs ponctuels, opportunité que le projet TourScience se propose d'exploiter. L'expérience accumulée par les partenaires permettra aux touristes de contribuer à la recherche par leurs observations en montagne, un atout pour créer un éco-tourisme scientifique et participatif innovant, unique en France et en Italie.

### **4.2 Une démarche expérimentale à approfondir**

En 2015, le CREA a investigué le champ de l'écotourisme scientifique en explorant l'offre d'une grande diversité d'opérateurs de tourisme scientifique ou

volontourisme (GoAbroad, VolunTourism, Earthwatch, Objectif Science, etc.). Le CREA a lancé quelques produits en pré-test notamment :

- des sorties participatives sur le suivi des mésanges à Vallorcine, relayées par les journaux locaux, les centres communaux d'animation, et le CREA (<http://www.creamontblanc.org/fr/sejours/sejours-2/>)
- des randonnées climat présentant le massif sous un angle scientifique, avec la Compagnie des Guides de Chamonix (<http://www.chamonix-guides.com/Produit/87/Categorie/59/3-activites-ete-chamonix.htm>),
- des séjours de volontourisme à l'attention d'un public français avec l'agence naturaliste Escursia (<http://www.escursia.fr/voyage-mont-blanc-devenez-chercheurs-dans-massif-du-mont-blanc>) et à destination d'un public américain à travers des réseaux d'enseignants aux Etats-Unis.

Lorsqu'ils se sont tenus, ces séjours ou journées ont eu un grand succès auprès des touristes mais certains ont eu des difficultés à trouver leur public, faute de marketing, de propositions élargies de dates (limitée à une semaine en juin) et faute d'une mise sur le marché tardive. La préparation du projet a cependant soulevé un intérêt unanime des opérateurs locaux ou plus lointains. Il est donc important que le projet TourScience fasse le tri des produits les plus prometteurs, en imagine d'autres et surtout les insère dans les bons réseaux de commercialisation.

### 4.3 Une démarche transfrontalière

⇒ Un long partenariat transfrontalier à valoriser auprès des touristes

Lors de précédents projets européens, l'ARPA et le CREA ont mis en place conjointement de nombreux projets de suivi écologique du territoire: PhenoAlp (2008-2011), ePheno (2011-2014) et l'Atlas du Mont-Blanc dans le cadre du PIT Espace Mont-Blanc (2010-2013). A travers ces projets s'est développée une coopération de long terme entre l'ARPA et le CREA sur le suivi du territoire transfrontalier.

Ces projets ont permis la mise en place de capteurs automatisés de suivi du territoire, de protocoles de recherche et de premiers résultats scientifiques. Ils ont aussi permis de construire les outils de médiation de base, notamment site internet (sur le Mont-Blanc et pour Phénoclim) et une application mobile de terrain pour Phénoclim.

L'expérience des projets européens passés montre deux éléments que le projet TourScience adressera :

- L'absence d'échange avec le secteur touristique pour mettre en valeur les équipements présents sur le territoire (notamment de la Commune de Torgnon, site principal d'étude de l'ARPA ou de la Commune de Vallorcine côté français) et les résultats des recherches ;

- Le besoin d'un personnel non-scientifique formé pour être le relais, après le projet, des protocoles participatifs développés par exemple sous PhenoAlp qui ne peuvent perdurer sur le territoire que si les animateurs nature et accompagnateurs en montagne s'en emparent.

TourScience est donc par essence transfrontalier puisque les recherches sur lesquelles il s'appuie le sont depuis de nombreuses années, menées conjointement par l'ARPA et le CREA. Il s'agit donc de capitaliser sur les projets de suivi scientifique transfrontaliers passés en les transformant en atout touristique.

#### ⇒ Des réponses communes à tester sur un territoire transfrontalier

L'Espace Mont-Blanc et au-delà l'ensemble de la Vallée d'Aoste et de la Savoie font face à des défis communs en matière de tourisme, et à des stratégies communes de réponse (cf. 3.1). Il est donc essentiel que TourScience soit développé en commun et les produits testés et disséminés des deux côtés de la frontière. Les réunions de pilotage de conception des produits permettront d'échanger sur les pratiques et défis de chaque territoire et de développer une identité commune sur la démarche innovante de l'éco-tourisme scientifique.

Le territoire n'est cependant pas uniforme et c'est une richesse pour la répliquabilité à plus large échelle des produits touristiques. Le projet proposera ainsi un panel de tests de produits sur deux territoires-pilotes différents : le Mont-Blanc très touristique mais peu identifié à l'éco-tourisme, et le Valtournanche en Vallée d'Aoste, plus dépendant de la saison hivernale et avec une clientèle hors saison moins internationale. Les produits seront développés dans leur réflexion en commun puis testés en fonction de leur potentiel sur chaque territoire, pour donner lieu à un partage d'expériences puis une synthèse diffusable à d'autres territoires.

Enfin, le projet rapprochera les socio-professionnels, accompagnateurs de montagne, par delà la frontière, pour faire naître une culture commune sur le changement climatique. Les formations, communes autant que possible et avec un contenu identique, favoriseront les échanges de pratique entre accompagnateurs. Chacun pourra ensuite créer son activité économique auprès des touristes autour du changement climatique et de l'écologie de montagne, adaptée à son territoire.

#### ⇒ Des partenaires complémentaires

Les trois partenaires engagés sont complémentaires et indispensables au projet. L'ARPA et le CREA ne disposent pas d'équivalent respectif sur le territoire de l'autre. Il n'existe pas autour du Mont-Blanc une structure publique de recherche avec une telle implantation locale et un rôle de conseil aux décideurs. A l'inverse, il n'existe pas en Vallée d'Aoste de structure avec la même capacité d'expérimentation que le CREA, pour porter avec souplesse et réactivité l'innovation en tourisme scientifique. Comme précisé en 1.4, la Commune de Torgnon a déjà largement avancé dans sa réflexion sur le tourisme scientifique

et devient donc un terrain d'expérimentation parfait pour le déploiement des produits nécessitant de l'investissement. Les communes françaises et autres communes italiennes bénéficieront de cette expérimentation et pourront au cours des 18 mois du projet établir leur propre stratégie en matière de tourisme scientifique.

## **5. CONTENU DU PROJET**

---

### **5.1 WP 0 : Préparation du projet**

#### Objectif

La préparation du projet, sur l'ensemble de l'année 2015, permet de valider l'intérêt de la proposition auprès de partenaires et de touristes, de mobiliser l'ensemble des partenaires et observateurs du projet, de donner au projet des orientations précises sur le type de tourisme à développer, et de préparer les activités des WP2-3-4 qui devront démarrer dès début 2016 compte tenu de la durée limitée du projet.

#### Partenaire responsable

ARPA

#### Activité 0.1 : Pré-étude du marché, pré tests de produits et bilan

##### ⇒ Partenaires concernés

Le CREA a mené une démarche sur le volontourisme en interne, alors que la Commune de Torgnonmenait une réflexion sur sa stratégie touristique en particulier d'extension de la saison touristique vers le printemps et l'automne, appuyée sur le volet scientifique par l'ARPA.

D'autres parties-prenantes ont été impliquées, notamment l'Office de Tourisme de la Vallée de Chamonix et deux tour-opérateurs (Compagnie des Guides de Chamonix et Escursia) pour diffuser les sorties à thème.

##### ⇒ Description des activités

Le CREA a mené :

- Une recherche internet avec prise de contact de divers organismes en particulier américains sur le volontourisme ;
- Un séminaire scientifique avec ses partenaires du CNRS et de l'Université de Lausanne sur les protocoles scientifiques de suivi du Mont-Blanc et la potentielle implication de touristes dans ce suivi ;

- L'élaboration de deux produits de volontourisme-test, l'un à destination d'un public américain et l'autre d'un public français ;
- L'élaboration et la réalisation de deux produits-type de sortie à la journée, l'un d'inter-saison (phénologie) et l'autre de pleine saison (randonnée thématique sur le changement climatique en montagne);
- Des discussions avec les Offices de tourisme (Chamonix, Les Contamines), le Conseil départemental, etc., validant l'importance d'une telle démarche sur le territoire.

La Commune de Torgnon a

- étudié la faisabilité d'un certain nombre d'infrastructures qui puissent favoriser la vulgarisation scientifique et la valorisation du paysage de son territoire
- pris conscience du besoin de mise en réseaux de son offre touristique et
- identifié un certain nombre de structures communales (musée ethnographique) qui puissent être revalorisés dans le projet

⇒ Résultats obtenus

- L'intérêt de créer des produits d'éco-tourisme scientifique a été validé ;
- Les freins à la diffusion des produits et besoins d'appui subséquents ont été identifiés suite aux premières expériences menées.

⇒ Coûts et modalités

Ces activités 0.1 ont engendré la mobilisation de ressources humaines internes. Seul le CREA intègre ses coûts de développement au budget du projet au vu du temps investi dans la conception des produits et dans les premiers tests.

Coûts activité 0.1

Montant (€)			Catégorie de dépenses
ARPA	CREA	Torgnon	
0	11 226	0	Personnel
0	1 684	0	Frais de bureau (15%)
0	0	0	Frais de déplacement
0	0	0	Services externes
0	0	0	Équipement
0	0	0	Infrastructures
Total 0	Total 12 910	Total 0	

Détail des coûts du CREA :

- 2 mois de salaire de coordination de projet touristique et coordination scientifique

⇒ Livrables

- Descriptifs des randonnées scientifiques-tests, disponibles sur <http://www.creamontblanc.org/fr/sejours/> - *Catégorie Synergie : Etudes / analyse / Méthodologies*

Activité 0.2 : Montage du projet

⇒ Partenaires concernés

L'ARPA a coordonné le montage du projet alors que chaque partenaire menait ses démarches propres sur son territoire de mobilisation des observateurs et CPN.

Les autres parties-prenantes consultées côté français ont été les Communautés de communes, Offices de Tourisme et Mairies (Chamonix, Saint Gervais, Les Contamines, Vallorcine), et les Services Tourisme et Affaires européennes du Conseil départemental 74.

Les parties-prenantes côté italien ont été les Communes de La Magdeleine et de Antey St. André, insistent sur le territoire de la Valtournanche, l'association régionale accompagnateurs de montagne (AGENVA).

⇒ Description des activités

Les activités ont consisté en des réunions entre partenaires financiers, échanges avec les parties prenantes et rédaction des documents nécessaires au dépôt du projet.

⇒ Résultats attendus

- Les partenariats et lettres des observateurs sont en place
- Les financements (FEDER et CPN) sont sécurisés

⇒ Coûts et modalités

Ces activités 0.2 ont engendré la mobilisation de ressources humaines internes. Seul le CREA intègre ses coûts de développement au budget du projet.

Coûts activité 0.2

Montant (€)			Catégorie de dépenses
ARPA	CREA	Torgnon	
0	7 004	0	Personnel
0	1 050	0	Frais de bureau (15%)

	0	0	0	Frais de déplacement
	0	0	0	Services externes
	0	0	0	Équipement
	0	0	0	Infrastructures
Total	0	Total 8 054	Total 0	

#### Détail des coûts du CREA :

- 1,25 mois de salaire de coordination de projet touristique

#### ⇒ Livrables

- DTD du projet TourScience
- Document Synergie
- Actes de coopération et d'acceptation- *Catégorie Synergie : Accord/convention*

## 5.2 WP 1 : Gouvernance et administration du projet

### Objectif

L'objectif est d'assurer la mise en œuvre adéquate et efficiente des différents WP du projet, ainsi que le reporting aux financiers. Les délais de réalisation serrés du projet exigent une grande coordination entre les partenaires et une implication forte dans son suivi administratif et financier.

### Partenaire responsable

#### ARPA

#### ⇒ Partenaires concernés

Les trois partenaires financiers seront impliqués dans cette activité, sous la coordination de l'ARPA.

#### ⇒ Description des activités

- Des réunions de pilotage *a minima* semestrielles seront organisées par l'ARPA, réunissant les trois partenaires financiers, pour partager l'avancée et résultats des différentes activités, valider l'avancement financier du projet et préparer le semestre suivant.
- Suivi administratif, financier et logistique continu pour assurer le bon fonctionnement du projet : gestion des marchés, approvisionnement et

des prestataires extérieurs, suivi des activités, logistique des tests de produits du WP4, reporting aux financeurs, etc.

⇒ Résultats attendus

- Les activités se déroulent selon le plan de financement et d'activités établi ;
- Les résultats intermédiaires des activités sont discutés et validés, et les activités suivantes adaptées en conséquence.

⇒ Coûts et modalités

Le CREA externalisera une partie de la gestion financière et logistique du projet, alors que l'ARPA et la Commune de Torgnon l'assureront en interne.

Les réunions se tiendront alternativement à Chamonix, Torgnon et Aoste ou tout autre lieu pertinent pour la mise en œuvre des activités.

Les coûts engendrés seront essentiellement la mobilisation de ressources humaines pour la gestion administrative, l'externalisation pour le CREA de la gestion logistique et des frais de déplacements.

Coûts activités WP1

Montant (€)			Catégorie de dépenses
ARPA	CREA	Torgnon	
33 058	27 829	10000	Personnel
4 959	4 174	1 500	Frais de bureau (15%)
1000	900	1000	Frais de déplacement
0	25 260	0	Services externes
0	0	0	Équipement
0	0	0	Infrastructures
Total 39017	Total 58 163	Total 12 500	

Détail des coûts ARPA :

- 2 mois de salaire de coordination de projet touristique
- 2 mois de salaire pour la coordination de la gestion financière
- 18 mois de salaire (30% d'équivalent-temps plein) pour la gestion financière en personnel administratif

Détail des coûts CREA :

- 5 mois de salaire de gestion de projet touristique
- Prestation spécialisée suivi financier : 720€/jour – 8 journées



- Prestation externe pour le suivi logistique du projet: 300€/jour - 55 journées
- Prestation externe pour la certification des dépenses: 1000€/état d'avancement - 3 états

Détail des coûts Torgnon :

- La Commune opte pour une prise en charge forfaitaire des frais de personnel engagés sur le projet

⇒ Livrables

- Compte-rendus de réunions de pilotage-Catégorie *Synergie : Atelier/groupe de travail*
- Etats financiers et techniques intermédiaires

### 5.3 WP2 : Communication

Objectif

L'objectif de ce WP2 est de mobiliser (1) les différentes parties-prenantes du territoire autour des produits d'éco-tourisme scientifique, et (2) à la fin du projet, la clientèle intéressée par ces produits.

Partenaire responsable

ARPA

Activité 2.1 : Concertation avec les parties-prenantes et partage des résultats du projet

⇒ Partenaires concernés

Les trois partenaires financiers sont concernés, chacun sur leur territoire et dans une approche transfrontalière.

Les observateurs du projet, communes valdotaines, communautés de communes françaises et offices de Tourisme seront consultés et mobilisés en premier lieu, puis ponctuellement certains opérateurs touristiques du territoire (Compagnie des Guides françaises, AGENVA, etc.).

⇒ Description des activités

- Réunion de lancement du travail des consultants WP3 avec les observateurs du projet, parties-prenantes de l'offre touristique du territoire ;

- Réunions thématiques régulières avec les observateurs dans la phase d'étude de marché et conception des produits ;
- Organisation d'au moins un séminaire de clôture du projet mobilisant largement les parties-prenantes (collectivités locales, opérateurs touristiques, office de tourisme, organisations socio-professionnelles des accompagnateurs en montagne...) et le public;
- Traduction et diffusion des documents produits par le projet.

⇒ Résultats attendus

- Les produits bénéficient des apports de professionnels du territoire et du tourisme ;
- Les produits sont prêts à être relayés et commercialisés en fin de projet par les professionnels du territoire ;
- L'expérience peut être partagée au-delà du territoire.

⇒ Coûts et modalités

Les activités nécessiteront la mobilisation du personnel des partenaires financiers, ainsi que des frais de déplacement et pour les traductions et diffusion des documents, de services externes.

Coûts activité 2.1

Montant (€)			Catégorie de dépenses
ARPA	CREA	Torgnon	
7 034	5 566	7 500	Personnel
1 055	835	1 125	Frais de bureau (15%)
2 000	750	1 000	Frais de déplacement
15 000	0	0	Services externes
0	0	0	Équipement
0	0	0	Infrastructures
Total 25 089	Total 7 151	Total 9 625	

Détail des coûts ARPA :

- 2 mois de salaire de coordination de projet touristique
- Prestation de service : traduction en deux langues : 50€/page - 150pages en deux langues

Détail des coûts CREA :

- 1 mois de salaire de coordination de projet touristique

Détail des coûts Torgnon :

- La Commune opte pour une prise en charge forfaitaire des frais de personnel engagés sur le projet.

#### ⇒ Livrables

- Compte rendus de séminaires et réunions - *Catégorie Synergie : Atelier/groupe de travail et Conférence/séminaire;*
- Document de synthèse d'expérience traduit et diffusé (produit en WP3) - *Catégorie Synergie : Support de communication*

### Activité 2.2 : Communication et lancement des produits touristiques

#### ⇒ Partenaires concernés

La Commune de Torgnon et le CREA, qui mettront directement en œuvre les produits touristiques conçus, seront les partenaires financiers les plus mobilisés sur cette activité, mais l'ARPA assurera l'unité visuelle des produits.

Les Offices de tourisme seront les observateurs les plus actifs dans cette activité.

#### ⇒ Description des activités

##### Groupe d'actions 2.2.1 : Création d'outils de promotion de produits touristiques

Ces outils seront affinés et entérinés après le travail des consultants sur la conception des produits touristiques. A ce stade, il est prévu :

- Pour le CREA, augmenter le site web par un mini-site ou section sur l'éco-tourisme scientifique et produire de petits outils de communication (plaquette/flyer, panneau),
- Pour la commune de Torgnon, augmenter son site web par une section sur l'éco-tourisme et réaliser des brochures pour les points d'information régionaux,
- Pour l'ARPA, créer un graphisme commun mais décliné selon les identités visuelles de chaque partenaire ; concevoir d'un logo/label efficace pour l'éco-tourisme scientifique et ses nouveaux produits ; produire du matériel graphique de support aux activités ; superviser le contenu scientifique de tous les matériels conçus.

##### Groupe d'actions 2.2.2 : Campagne de lancement des produits touristiques

Le succès des produits préparés en WP3 dépendra de la capacité du projet à les lancer en fin de projet.

Coté CREA, une campagne de presse sera lancée, sur la base de la notoriété de l'association auprès des médias. L'office de tourisme de la Vallée de Chamonix pourra y associer sa puissance de diffusion médiatique. Un système de

réserve sera mis en place, probablement en lien avec la centrale de réservation d'un partenaire, par exemple l'Office de tourisme de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc qui propose au CREA l'accès à une marque blanche permettant au touriste de packager et réserver son séjour. Enfin, le CREA animera, sur les réseaux sociaux et autres moyens de communication, un réseau de bénévoles potentiellement intéressés par les produits touristiques.

La Commune de Torgnon prévoit la réalisation d'articles de promotion du projet à envoyer aux magazines spécialisés et mobilisera son agence de promotion touristique pour lancer les produits. Elle prévoit aussi la présentation du projet dans des réseaux de promotion/d'exposition nationaux et internationaux (foires-exposition), autant que possible en lien avec les parties prenantes françaises (communes/offices de tourisme) pour présenter un « label » éco-tourisme scientifique. La commune prévoit enfin de réaliser une série de panneaux informatifs sur les nouvelles offres éco-touristiques à implanter de manière stratégique parmi les villages de la commune et le long des parcours de randonnée les plus utilisés.

⇒ Résultats attendus

- Les produits sont connus du/des public(s)-cible ;
- Les produits sont en mesure de trouver leur clientèle en fin de projet.

⇒ Coûts et modalités

Le CREA mobilisera les compétences en communication de ses équipes internes, ainsi que l'appui de prestataires externes pour les outils de communication et lancement des produits.

La Commune de Torgnon fera appel à des prestataires pour la conception des outils de communication.

L'ARPA fera appel à des prestataires pour la conception graphique de l'ensemble des outils.

Coûts activité 2.2

	Montant (€)			Catégorie de dépenses
	ARPA	CREA	Torgnon	
	3 517	23 832	7 500	Personnel
	528	3 575	1 125	Frais de bureau (15%)
	4 000	0	4 000	Frais de déplacement
	21 000	40 000	150 000	Services externes
	0	0	0	Équipement
	0	0	0	Infrastructures
Total	29 044	67 407	162 625	

#### Détail des coûts ARPA :

- 1 mois de salaire de supervision scientifique des outils de communication
- Prestation de service pour graphisme, réalisation de matériel en démarrage et fin projet : 600 €/jour - 35 journées

#### Détail des coûts CREA :

- 6 mois de salaire de spécialiste en communication
- Prestation site web : 800€/jour - 30 journées
- Prestation outils de communication (flyer/panneau) : 1000€/unité - 4 unités
- Prestation agence de communication pour le lancement des produits : 800€/jour - 15 journées

#### Détail des coûts Torgnon :

- Prestation outils de communication (panneaux extérieurs) : 2500€/unité - 20 unités
- Prestation pour pages de promotion sur magazines spécialisées : 3000€/unité - 5 unités
- Prestation site web + gestion social networks : 800€/jour - 30 journées
- Idéation et impression de brochures (flyers) : 5€/unité : 2200 unités.
- Location d'espaces dans les foires-expositions : 10 000€/unité : 5 unités
- La Commune opte pour une prise en charge forfaitaire des frais de personnel engagés sur le projet.

#### ⇒ Livrables

- Logo/labellisation et ligne graphique qui seront transférables en fin de projet -*Catégorie Synergie : Support de communication ;*
- Plaquette/flyer/panneau- *Catégorie Synergie : Support de communication ;*
- Pages web -Réseaux sociaux -*Catégorie Synergie : Site web ;*
- Communiqué de presse -*Catégorie Synergie : Action de communication (media)*

## 5.4 WP3: Conception des produits d'éco-tourisme scientifique

### Objectif

Le WP3 doit permettre de concevoir un panel de produits touristiques scientifiques innovants et répondant à une demande. Les produits pré-testés en WP0 seront approfondis et validés/invalidés ; d'autres opportunités de produits seront explorées. L'objectif du WP3 est d'étudier le marché pour les produits les plus prometteurs, « packager » et mettre en marché ces produits, et en assurer le contenu scientifique, condition *sine qua non* de la crédibilité et du succès de l'éco-tourisme scientifique.

Partenaire responsable

CREA

Activité 3.1 : Conception des nouveaux produits d'éco-tourisme scientifique

⇒ Partenaires concernés

Le CREA et la Commune de Torgnon piloteront la conception des produits.

Mobilisés à travers le WP2 (activité 2.1), les observateurs du projet joueront un rôle majeur pour concevoir les produits et interagir auprès des consultants en tourisme recrutés grâce à leur connaissance du territoire.

⇒ Description des activités

L'activité 3.1 consistera à :

- Recenser les expériences existant à l'étranger et les confronter aux conditions locales ;
- Étudier le marché (clientèle existante sur le territoire, populations-cible de l'éco-tourisme scientifique) ;
- Proposer un panel de produits d'éco-tourisme, y compris une analyse économique et politique de tarification future des produits. Ce panel pourra contenir, en priorité mais de manière non-limitative et en fonction de leur pertinence, les produits pré-testés (séjours de volontourisme, produits phénologiques d'inter-saison, randonnées thématiques sur le climat) ;
- Mettre en marché ces produits en identifiant les circuits de promotion et en introduisant les produits auprès de ces relais de diffusion ;
- « Post-tester » et adapter les produits sélectionnés après leur mise en œuvre expérimentale dans le WP4 ;
- Produire d'un outil de synthèse pour le territoire et pour le transfert des résultats à d'autres territoires ou acteurs sur les opportunités d'éco-tourisme scientifique.

⇒ Résultats attendus

- Les produits d'éco-tourisme scientifique les plus prometteurs (pertinence par rapport à la clientèle et au territoire) sont identifiés;
- Ces produits sont packagés pour être lancés sur le marché.;
- Une synthèse finale sert d'outil pour la transférabilité du projet dans d'autres territoires de montagne.

#### ⇒ Coûts et modalités

Cette activité est déterminante pour la durabilité des produits post-projets. Les partenaires feront donc appel à des consultants extérieurs pour apporter une expertise en éco-tourisme scientifique non présente sur le territoire à ce jour. Il sera cependant indispensable de piloter ces experts avec les opérateurs connaisseurs du tourisme local (Offices de tourisme...) pour déboucher sur des produits opérationnels pour le territoire. Les consultants seront donc recrutés sur la base de leur capacité à innover de manière très opérationnelle et à comprendre le territoire de montagne.

Il est envisagé d'avoir recours à deux expertises complémentaires, l'une sur l'innovation dans le tourisme de montagne, et l'autre sur le volontourisme, secteur de niche très spécialisé.

L'expert de tourisme de montagne, de préférence francophone pour faciliter le dialogue avec toutes les parties-prenantes, sera responsable d'une étude de marché détaillée ancrée dans les réalités locales de la zone du Mont Blanc et de la Vallée d'Aoste. Son rôle sera d'interagir avec les offices de tourisme et les observateurs du projet pour la conception des produits touristiques et pour leur adaptation aux spécificités des territoires concernés. Il lancera une mise en application concrète des produits sur le territoire d'au moins une des communes partenaires. Il concevra des fiches-produits et une synthèse opérationnelle qui puisse garantir la répliquabilité du projet dans d'autres milieux de montagne. L'expertise très spécifique en volontourisme sera recrutée dans le monde anglo-saxon puisqu'il s'agit d'importer un produit autant que les clients de ces pays. L'interaction avec les partenaires (CREA, Offices de tourisme) sera essentielle pour assurer l'adaptation des produits importés aux spécificités du territoire. Il concevra des fiches-produits et lancera les séjours conçus dans les réseaux de marketing appropriés.

#### Coûts activité 3.1

Montant (€)			Catégorie de dépenses
ARPA	CREA	Torgnon	
7 034	22 263	7 500	Personnel
1 055	3 339	1 125	Frais de bureau (15%)
1 000	750	1 000	Frais de déplacement
0	32 000	40 000	Services externes
0	0	0	Équipement

0	0	0	Infrastructures
Total 9 089	Total 58 352	Total 49 625	

#### Détail des coûts ARPA :

- 2 mois de salaire de coordination de projet touristique

#### Détail des coûts CREA :

- 4 mois de salaire de coordination de projet touristique
- Prestation spécialisée volontourisme anglo-saxonne : 1000€/jour (dont déplacement) – 32 journées

#### Détail des coûts Torgnon :

- Prestation spécialisée tourisme local: 800€/jour (dont déplacement) – 50 journées
- La Commune opte pour une prise en charge forfaitaire des frais de personnel engagés sur le projet.

#### ⇒ Livrables

- Synthèse stratégique pour l'éco-tourisme scientifique -*Catégorie Synergie : Etudes / analyse / Méthodologies;*
- Fiches-produits -*Catégorie Synergie : Etudes / analyse / Méthodologies.*

### Activité 3.2: Conception des contenus scientifiques des produits

#### ⇒ Partenaires concernés

Le CREA et l'ARPA fourniront les éléments scientifiques indispensables aux produits touristiques développés dans l'activité 3.1.

#### ⇒ Description des activités

- Élaboration et validation scientifique des protocoles d'observations scientifiques qui seront suivis par les volontouristes ;
- Développement des contenus scientifiques vulgarisés qui seront valorisés dans les produits touristiques (contenu des circuits phénologiques ou des randonnées thématiques climat par exemple) ;
- Installation et gestion de matériel automatique alimentant le contenu et les produits (webcams de suivi des saisons, capteurs...).

#### ⇒ Résultats attendus



- Les produits proposés répondent à l'attente des clients en termes de qualité scientifique, défaut souvent relevés par exemple dans les produits de volontourisme accusés de « fausse science » ;
- La commercialisation des produits est facilitée par des contenus attractifs accessibles par internet sur le site de Torgnon ou [www.atlasmontblanc.org](http://www.atlasmontblanc.org)

⇒ Coûts et modalités

Le CREA et l'ARPA mobiliseront leurs ressources humaines internes, appuyés en prestation par des laboratoires universitaires spécialisés en écologie alpine et par des rédacteurs spécialisés en communication scientifique.

Coûts activité 3 2

Montant (€)			Catégorie de dépenses
ARPA	CREA	Torgnon	
14 067	28 300	2 500	Personnel
2 110	4 245	375	Frais de bureau (15%)
1000	0	1 000	Frais de déplacement
12 000	40 000	0	Services externes
0	0	0	Équipement
0	0	0	Infrastructures
Total 29 177	Total 72 545	Total 3 875	

Détail des coûts ARPA :

- 4 mois de salaire de coordination scientifique
- Prestation pour la rédaction des contenus vulgarisés: 600€/jour - 20 journées

Détail des coûts CREA :

- 5 mois de salaire de coordination scientifique
- Prestation universitaire de contenu scientifique: 800€/jour - 50 journées

Détail des coûts Torgnon :

- Frais de déplacement
- La Commune opte pour une prise en charge forfaitaire des frais de personnel engagés sur le projet.

⇒ Livrables

- Fiches de protocoles scientifiques-Catégorie Synergie : Etudes / analyse / Méthodologies;
- Contenus en ligne sur internet-Catégorie Synergie : Etudes / analyse / Méthodologies.

## 5.5 WP4: Mise en œuvre-test des produits conçus

### Objectif

Pour que les produits soient opérationnels dès la fin du projet, ils doivent être dotés des outils nécessaires : aménagements indispensables sur le terrain, tests de produits en situation réelle et formation des futurs animateurs de ces produits sur le territoire.

### Partenaire responsable

Commune de Torgnon

### Activité 4.1 : Operationalisation de circuits d'interprétation

#### ⇒ Partenaires concernés

Cette activité sera menée par la Commune de Torgnon où seront testés certains produits de tourisme « phénologique »

#### ⇒ Description des activités

La Commune de Torgnon envisage la réalisation d'un sentier de moyenne montagne (à pied/vélo...). Ce circuit a été pensé avec l'ARPA pour mettre en valeur les équipements scientifiques de terrain et les points d'observation de la flore et de la faune les plus marquants en termes d'esthétique des paysages au fil des événements saisonniers (phénologie). Les études préliminaires pour la réalisation du sentier ont déjà été menées. Le contenu de médiation scientifique et les points d'observation de la flore et de la faune seront localisés et conçus en détail avec les partenaires scientifiques en WP3 et suite à la définition des caractéristiques nécessaires à des produits éco-touristiques pertinents.

A ce stade, est envisagée la réalisation de trois types de points d'observation qui diffèrent par la complexité des équipements: deux points d'observation complets, 4 points d'observation plus simples et un point d'observation de la faune. Le sentier sera complété par la conception/réalisation d'un équipement pour l'écomobilité (vélos électriques) qui permettra de parcourir le circuit ainsi qu'éventuellement d'autres itinéraires suggérés par l'analyse du territoire et des produits d'éco-tourisme scientifiques dessinés en WP3.

⇒ Résultats attendus

- Un sentier-pilote d'éco-randonnée avec plusieurs points d'observation touristiques de la flore et de la faune est créé mettant en valeur le patrimoine naturel et scientifique de la Commune de Torgnon ;
- Un équipement d'éco-mobilité offre une option diversifiée de parcours du circuit d'interprétation.
- Le sentier est le support d'animations et de randonnées scientifiques accompagnées.

⇒ Coûts et modalités

Coûts activité 4.1

Montant (€)			Catégorie de dépenses
ARPA	CREA	Torgnon	
0	0	20 000	Personnel
0	0	3 000	Frais de bureau (15%)
0	0	0	Frais de déplacement
0	0	100 000	Services externes
0	0	28 125	Équipement
0	0	175 000	Infrastructures
Total 0	Total 0	Total 326 125	

Détail des coûts Torgnon :

- Prestation de service de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du circuit d'interprétation (direction et sécurité des travaux) : 25 000€
- Travaux d'aménagement du sentier : 150 000€
- Prestation de service pour la réalisation des points d'observation :
  - point d'observation flore simple : 5000€/unité - 4 unités
  - point d'observation complet : 20000€/unité - 2 unités
  - point d'observation faune : 15000€/unité - 1 unité

Les couts unitaires ont été évalués sur la base de points d'observation réalisés sur la commune par le passé.

- Équipement Ecomobilité : 1500€/unité - 30 unités (total 45000 €). L'amortissement des vélos étant de 24 mois (cf. lettre en annexe) et l'utilisation dans le projet de 15 mois, le budget total imputé au projet est de 28125€.

- Travaux d'aménagement des points d'accueil équipement éco-mobilité: 25000€
- La Commune opte pour une prise en charge forfaitaire des frais de personnel engagés sur le projet.

#### ⇒ Livrables

- Circuit d'interprétation et équipements adaptés (points d'observation, vélos électriques) - *Catégorie Synergie: Création infrastructure routière.*

### Activité 4.2 : Tests des produits de volontourisme et randonnées thématiques

#### ⇒ Partenaires concernés

- Le CREA testera les produits côté français et l'ARPA et la Commune de Torgnon côté italien.

#### ⇒ Description des activités

Le projet permettra le test de plusieurs beta-produits tels que formulés par les partenaires avec l'appui des observateurs du projet et consultants du WP3. Ces tests font partie intégrante de la faisabilité des produits et de leur validation avant commercialisation. Dans la mesure du possible, la même démarche de participation et co-construction guidera ces tests, dans la même veine que la science participative si profondément ancrée dans les activités du CREA en particulier.

Les activités menées regrouperont ainsi :

- Un test d'un séjour de volontourisme côté français, avec des clients-cobayes invités pour "co-construire" ce produit, encadrés par le CREA, l'ARPA et le consultant volontourisme. Des scientifiques partenaires interviendront également lors de ce séjour ;
- Un test de produits phénologiques côté italien ;
- Un test de randonnée thématique sur le climat à Torgnon et dans le Mont-Blanc français ;
- Test d'un autre produit suggéré par les consultants du WP3.

#### ⇒ Résultats attendus

- Les produits pressentis en WP3 sont testés, améliorés et validés sur le terrain ;
- Les clients-cobayes se sentent faire partie de la conception d'un produit innovant en Europe.

⇒ Coûts et modalités

Les dépenses seront essentiellement liées au personnel mobilisé, au financement des séjours des clients-cobayes et à la prestation de service par des scientifiques partenaires du CREA et de l'ARPA. Le CREA acquerra également du petit matériel nécessaire à l'animation sur le terrain des séjours, notamment GPS pour les relevés faune-flore par les clients, pointeurs laser de distance et température pour des démonstrations de terrain, tablettes de démonstration, etc.

Coûts activité 4 2

Montant (€)			Catégorie de dépenses
ARPA	CREA	Torgnon	
7 034	11 226	2 500	Personnel
1 055	1 684	375	Frais de bureau (15%)
0	0	0	Frais de déplacement
0	16 155	0	Services externes
30 000	2 806	0	Équipement
0	0	0	Infrastructures
Total 38 089	Total 31 871	Total 2 875	

Détail des coûts ARPA :

- 2 mois de salaire de coordination scientifique et coordination de projet touristique
- Équipement en webcams touristiques permettant de suivre les évènements saisonniers : 5000€/unité - 4 unités
- Équipement de capteurs pour la phénologie au service des produits touristiques d'inter-saison : 2500€/unité - 4 unités

Détail des coûts CREA :

- 2 mois de salaire de coordination scientifique et coordination de projet touristique
- Prestation universitaire d'animation de terrain : 800€/jour - 7 journées
- Prestation d'accompagnateurs en montagne : 250€/jour - 10 journées
- Prestations de logement et nourriture de clients-cobaye : forfait de 537€/semaine - 15 personnes

Détail des coûts Torgnon :

- La Commune opte pour une prise en charge forfaitaire des frais de personnel engagés sur le projet.

⇒ Livrables

- Compte rendus d'expérience -*Catégorie Synergie : Test conjoint*
- Données des équipements utilisés par les observateurs du projet pour valoriser les produits d'éco-tourisme scientifique -*Catégorie Synergie : Système de suivi et Base de données*

Activité 4.3 Formation des accompagnateurs en montagne

⇒ Partenaires concernés

- Le CREA et l'ARPA construiront un programme de formation commun pour les accompagnateurs français et italiens.
- Les organisations professionnelles des accompagnateurs en montagne (Association valdotaine des accompagnateurs de montagne, Syndicat national des accompagnateurs en montagne-France) seront mobilisées pour construire la formation et mobiliser les accompagnateurs intéressés.

⇒ Description des activités

- Développement du contenu de trois modules successifs de formation pour les accompagnateurs :
  - o Module 1 : fournir aux accompagnateurs une sensibilisation au changement climatique pour intégrer anecdotes et information scientifique sur le CC dans leurs animations auprès de leurs clients. Ce module peut durer d'une soirée à une journée ;
  - o Module 2 : former des accompagnateurs naturalistes ayant suivi le module 1 à l'animation de randonnées scientifiques thématiques. L'AM formé pourra par exemple animer une journée avec des clients sur le CC en montagne ou une randonnée de 2h sur la phénologie. Ce module peut durer d'une à deux journées
  - o Module 3 : former des accompagnateurs naturalistes, ayant suivi les modules 1 et 2, à la mise en œuvre de protocoles scientifiques sur le terrain. L'AM formé pourra par exemple animer un séjour de bénévoles faisant des relevés de terrain pour le CREA ou l'ARPA ou encore développer ses propres sites d'étude et y amener ses clients.
- Test des deux premiers modules auprès d'AM intéressés. Le troisième sera mis en œuvre après le projet, lorsque les besoins en accompagnateurs formés augmentera pour animer les séjours de volontourisme (à ce jour, trois AM sont déjà formés après avoir été salariés ou bénévoles au CREA)

⇒ Résultats attendus

- Les AM formés peuvent intégrer des éléments de sensibilisation au CC dans leurs propres produits à destination des touristes ;
- Suffisamment d'animateurs de terrain sont formés pour guider les produits d'éco-tourisme scientifique développés dans le WP3.

⇒ Coûts et modalités

Il s'agit de développer le contenu des formations en interne puis de prendre en charge le cout de réalisation de deux modules de formation auprès d'une vingtaine d'accompagnateurs. Des intervenants scientifiques extérieurs seront sollicités.

Coûts activité 4.3

Montant (€)			Catégorie de dépenses
ARPA	CREA	Torgnon	
10 550	14 150	2500	Personnel
1 582	2 123	375	Frais de bureau (15%)
1 000	0	0	Frais de déplacement
0	8 400	0	Services externes
0	0	0	Équipement
0	0	0	Infrastructures
Total 13 133	Total 24 673	Total 2 875	

Détail des coûts ARPA :

- 3 mois de salaire de coordination scientifique et coordination de projet touristique

Détail des coûts CREA :

- 2,5 mois de salaire de coordination scientifique et coordination de projet touristique
- Prestation universitaire d'animation de terrain : 800€/jour - 8 journées
- Logement et nourriture des accompagnateurs en formation : forfait de 100€/personne - 20 personnes

Détail des coûts Torgnon :

- La Commune opte pour une prise en charge forfaitaire des frais de personnel engagés sur le projet.

⇒ Livrables

- Feuilles de présence aux formations -*Catégorie Synergie : Formation*

## 5.6 Durée et calendrier de mise en œuvre

Figure 4: Calendrier du projet

	2015				2016				2017	
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
<b>WP0 : Préparation du projet</b>										
Pré-étude du marché, pré-tests de produits et bilan										
Montage du projet										
<b>WP1 : Gouvernance et administration du projet</b>										
Coordination des partenaires										
Réunions de pilotage										
Gestion administrative et financière du projet										
Etats financiers intermédiaires										
<b>WP2 : Communication</b>										
Concertation avec les parties prenantes du territoire										
Réunion de lancement des consultants avec les observateurs du projet										
Réunions de suivi de l'étude de marché avec les observateurs du projet										
Séminaire de clôture										
Communication et lancement des produits touristiques										
Conception d'outils de promotion										
Conception graphique										
Campagne de presse de lancement des produits										
<b>WP3 : Conception des produits d'éco-tourisme scientifique</b>										
Conception des nouveaux produits d'éco-tourisme scientifique										
Étude de marché tourisme scientifique <sup>4</sup>										

4Y compris appel d'offres



Étude volontourisme <sup>5</sup>									
Conception des contenus scientifiques des produits									
Finalisation des protocoles participatifs pour le volontourisme									
Développement des contenus scientifiques pour les produits									
Installation d'équipements									

<b>WP4 : Mise en œuvre-test des produits d'éco-tourisme scientifique</b>									
Opérationnalisation de circuits d'interprétation									
Réalisation des travaux d'infrastructures du sentier thématique <sup>6</sup>									
Conception et mise en place des points d'observation <sup>7</sup>									
Achat de vélos électriques									
Mise en place des points relais des vélos électriques <sup>8</sup>									
Tests des produits de volontourisme et randonnées thématiques									
Test d'un séjour volontouristes									
Test de randonnées thématiques									
Formation des accompagnateurs en montagne									
Développement du <i>curriculum</i> de la formation									
Test module 1									
Test module 2									

## 5.7 Indicateurs de réalisation du projet

5Ibid.

6Ibid.

7Ibid.

8Ibid

Indicateurs	Italie	France
Communes concernées	1 (partenaire) + 2 (observateurs)	2 Communautés de Communes (observateurs) dont 2 Communes particulièrement visées
Nombre de zones, sites et itinéraires restaurés et/ou mis en valeur	1 sentier réalisé 7 points d'observation 1 équipement d'éco-mobilité	Au moins 2 zones de haute montagne mises en valeur auprès des volontouristes-cobayes
Satisfaction des touristes	80% des clients-cobayes satisfaits, mesuré dans la synthèse stratégique du projet	

Côté italien, le projet concernera quatre communes : la Commune de Torgnon comme partenaire du projet et les Communes de La Magdeleine et Antey St. André comme observateurs intéressés par les résultats du projet (observateurs). Pour ce qui concerne les indicateurs de réalisation, un itinéraire à pied/vélo sera réalisé, équipé par une série de point d'observation de la flore et de la faune et complété par un équipement d'éco-mobilité à Torgnon.

Côté français, les Communautés de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc et Pays du Mont-Blanc sont engagées dans le projet comme CPN et observateurs. Deux communes, Les Contamines-Montjoie et Vallorcine seront également observateurs et des activités se dérouleront sur leur territoire. Deux zones en montagne seront par ailleurs utilisées en priorité pour mobiliser les volontouristes, l'Alpage de Loriaz et le Plan de l'Aiguille, où le CREA réalise nombre de ses suivis.

Les dispositifs de la phase de test des produits permettront d'évaluer directement la satisfaction des touristes.

Le tourisme d'inter-saison sera fortement mis en valeur par ce projet, dans un cadre de développement durable du tourisme.

## 5.8 Risques et mesures de mitigation

Risque	Mesures de réduction
Délais de	La bonne exécution du projet repose sur l'habitude de travailler ensemble

réalisation du projet	des partenaires, la préparation poussée du projet en phase WPO et sur le risque pris par chaque partenaire d'engager des ressources humaines entre le dépôt du projet et sa programmation FEDER pour maximiser les 18 mois du projet et assurer que chaque activité démarre dès la programmation
Expérience limitée de deux des partenaires en tourisme	Le partenariat avec des communes et offices de tourisme dans la conduite du projet garantiront que les spécificités touristiques du territoire seront prises en compte dans la conception des produits puis dans leur mise en marché

## 5.9 Pérennité et transférabilité du projet

Le projet cherche spécifiquement à offrir des produits d'éco-tourisme durables, porteurs de sens et de diversification. Le projet TourScience fournit l'appui initial nécessaire à l'élaboration de produits souvent inconnus en France et en Italie, au plus près de la réalité commerciale, des acteurs et de l'identité du territoire.

La durabilité du projet est garantie à plusieurs niveaux :

- Scientifique : l'ARPA et le CREA sont des partenaires scientifiques fiables et engagés dans des recherches de long terme, ayant dans leur mandat une mission de sensibilisation du public ;
- Économique : le projet dispose de 18 mois pour développer des produits, pré-testés, économiquement viables. Une fois la phase de conception et de test passée, ces produits s'autofinanceront. C'est pourquoi il est nécessaire d'investir largement dans l'appui consultant du WP3 pour la conception des produits (y compris la faisabilité économique et l'étude de marché), et dans le lancement des produits en WP2. Pour les infrastructures, la commune de Torgnon prévoit un budget d'entretien pour le sentier et d'amortissement des vélos ;
- Commerciale : grâce au travail de concertation réalisé tout au long du projet avec les observateurs (communes et offices du tourisme), les produits seront intégrés dans l'offre touristique globale du territoire, ce qui garantit une commercialisation adéquate. Pour les séjours de volontourisme, il appartiendra au consultant spécialisé de s'occuper de sa mise en marché et de contacter les réseaux de commercialisation spécifiques ;
- Humaine : la formation des accompagnateurs garantira la disponibilité en ressources humaines formées pour animer les produits, d'autant que cette formation leur donnera un avantage compétitif dans leur activité pour diversifier leur propres produits et activités. Cette formation bénéficiera également à une personne au sein de la commune de Torgnon, dédiée au tourisme scientifique et à l'éco-randonnée.

La transférabilité du projet sera favorisée par deux éléments principaux :

- La formation des accompagnateurs, ouverte à tous, même au-delà du territoire. En intégrant par exemple des randonnées climat dans leur offre, les accompagnateurs hors territoire seront le vecteur de diffusion du concept de tourisme scientifique ;
- La synthèse d'expérience et les fiches produits qui seront rédigées seront les ambassadeurs du tourisme scientifique à l'échelle des Alpes. Il faudra préciser les conditions de succès spécifiques à chaque produit. Il est évident par exemple qu'une randonnée thématique sur le climat sera plus facilement transférable (par un accompagnateur par exemple) qu'un séjour volontouriste. Ce dernier devra en effet toujours s'appuyer sur un centre de recherches ou tout du moins un programme de recherche authentique et attractif pour le bénévole. Il ne pourra donc être répliqué que dans les territoires disposant de cette « infrastructure » de recherche.

## 6. ANNEXES

---

- ⇒ Lettre de partenariat de l'Office de Tourisme de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
- ⇒ Lettre de partenariat Communautés de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc et Pays du Mont-Blanc
- ⇒ Lettre de partenariat des Communes :
- ⇒ La Magdeleine (Vallée d'Aoste)
- ⇒ Antey St Andre (Vallée d'Aoste)
- ⇒ Les Contamines Montjoie (Haute Savoie)
- ⇒ Vallorcine (Haute Savoie)
- ⇒ Lettre amortissement d'équipement d'éco-mobilité (Commune de Torgnon)